

ANNEXE III-1 à l'arrêté n°2014-333/GNC du 13 février 2014
Modèles de déclaration d'importation des produits à risques sanitaire en Nouvelle-Calédonie

Créée par l'arrêté n°2014-333/GNC du 13 février 2014 – Art.5

Annexe III-1 : Modèle général de déclaration d'importation

Cadre réservé à l'administration	Cadre réservé à l'importateur/transitaire
<u>Numéro de visa :</u>	<u>Transitaire :</u>
<u>Date d'enregistrement :</u>	<u>IM4 / LTA :</u> <u>Date et heure de dépôt de déclaration :</u>

DECLARATION D'IMPORTATION DE PRODUITS A RISQUE SANITAIRE
Auprès de la Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales
SERVICE D'INSPECTION VETERINAIRE. ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE

Je soussigné (Nom et/ou Raison sociale).....

Déclare l'importation des produits à risque sanitaire ci-après désignés, arrivant le.....

A bord du bateau ou de l'avion (Préciser).....

Mode de conservation : ☐ T°ambiante ☐ Réfrigérateur ☐ Congélation

Type : ☐ FCL ☐ Palette avion ☐ Envoi postal ☐ Autre (préciser)

Le dépotage du container devrait être réalisé à : ☐ Grand-Nouméa ☐ Intérieur ☐ Iles
En : ☐ Entrepôt autorisé SIVAP ☐ Zone sous douane ☐ Autre
(Préciser).....

Code douanier	Produits	Provenance	Origine	Nombre de colis	Poids net (Kg)

Observations : Nom :..... Titre : contrôleur sanitaire aux frontières	Cachet et signature
--	----------------------------